

Renvoi au comité des domaines nationaux de l'annonce de l'agent national du district de Montdidier (Somme) de la vente des biens d'un émigré, lors de la séance du 28 messidor an II (16 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Renvoi au comité des domaines nationaux de l'annonce de l'agent national du district de Montdidier (Somme) de la vente des biens d'un émigré, lors de la séance du 28 messidor an II (16 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 199;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23731_t1_0199_0000_8

Fichier pdf généré le 21/07/2021

français ne serons pas Réduit en poussière et qu'un seul auroit encore le moindre signe de vie; C'est les vœux que nous vous adressons. S. et F. »

LACHAPELLE, ICART, CEIN
[et 1 signature illisible.]

N^a. Les 335 liv. y compris les 9 liv. de numéraire sont entre les mains du receveur du district de Reims.

14

Le conseil-général, le comité de surveillance et la société populaire de la commune de Moncrabeau, département de Lot-et-Garonne, félicitent la Convention nationale sur ses glorieux travaux, et sur son énergie à déjouer et punir les traîtres et les conspirateurs. Ils applaudissent au décret qui déclare que le Peuple français reconnoît l'existence de l'Être-Suprême et l'immortalité de l'ame, et annoncent qu'ils ont envoyé au district de Nérac la dépouille des 8 ci-devant églises de leur canton, consistant en cuivre, argenterie et métal de cloches, et qu'ils ont fait don aux défenseurs de la patrie de 102 chemises, 56 paires de bas de fil, et 6 paires de souliers.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des marchés (1).

15

L'agent national près l'administration du district de Montdidier (2) informe la Convention que 115 journaux 4 verges de terre, provenant de l'émigré Anselme de Mailly, estimés 57,527 liv. 8 s. 6 den., ont été adjugés le 6 de ce mois à 100,500 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (3).

16

La société populaire de Montfort-la-Montagne, département de l'Ille-et-Vilaine, témoigne à la Convention nationale l'indignation dont elle a été saisie à la nouvelle de l'assassinat dirigé contre Collot-d'Herbois et Robespierre; lui annonce qu'il a été célébré une fête dans cette commune le 31 mai, en expiation des crimes commis par les fédéralistes; qu'elle s'est passée au milieu des cris de *Vive la République !* lui demande la continuation du gouver-

nement révolutionnaire, et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Montfort-la-Montagne, 15 prair. II] (2).

« Citoyens Représentans,

Nous avons appris avec indignation l'horrible assassinat commis en la personne de Collot d'herbois et doublement prémédité contre Robespierre. Ils savent tous les tyrans et leurs vils suppôts combien l'action concentrée du Comité de Salut public dont ils sont membres, est capable de déjouer la Politique de tous les cabinets. Ils n'ont rien plus à co[le]ur que de se défaire des fidèles Représentans qui le composent.

Mais ce nouveau complot une fois déjoué tourne au profit de la République en ajoutant à la confiance et à l'intérêt que méritent ceux qui s'occupent constamment de son bonheur, et en faisant apprécier à leur juste valeur des ennemis assez lâches pour payer de vils assassins. Ils se sont trompés ceux qui ont prétendu détruire par le poignard une révolution inspirée et soutenue par la divinité et que la Providence et la vertu du peuple et de ses sages représentans acheveront en dépit de tous les obstacles.

Persuadés que la force des Républicains consiste dans leur union, nous nous sommes encore rapprochés plus étroitement, nous avons célébré la fête du 31 mai 1793. Cette fête expiatoire des crimes de ceux qui prétendaient qu'il n'y avait plus ni centre, ni point de ralliement, qu'il n'existait plus de convention nationale, qui invitaient les départemens à s'en séparer, à lever des armées particulières sous prétexte de la défendre, à s'emparer des caisses nationales; tandis que jamais nos fidèles Représentans ne méritèrent mieux de la République, qu'à cette époque, où environnés de traîtres et de scélérats que la Politique des Rois et le fanatisme avaient lancé contr'eux, Ils nous préparaient une constitution libre et populaire et élevaient l'édifice immortel de notre bonheur. Les autorités constituées et la force armée composée de la garde nationale, de la gendarmerie et des chasseurs d'Evreux commandés par le chef du Bataillon Marat réunis dans le temple de l'être Suprême y ont voué haine aux tyrans et juré de maintenir jusqu'à la mort la liberté, l'égalité, la République une indivisible et démocratique. Tous les citoyens ont assisté à cette fête et y ont concouru par des hymnes et des chants patriotiques interrompus par des cris de *Vive la République ! Vive la Montagne !*

Nous vous conjurons, Citoyens Représentans, de maintenir le gouvernement Révolutionnaire jusqu'à ce que votre prudence et l'accomplissement des hautes destinées de la République, ne vous permettent de nous faire jouir de tout le bonheur que nous promet notre sainte Constitution. Nous vous en conjurons au nom sacré de la Patrie. »

JOUBAIRE (Présid.), DOIGNAUD (Secrét.)
[et 4 signatures illisibles.]

(1) P.V., XLI, 276. Bⁱⁿ, 3 therm. (2^e suppl^t).

(2) Somme.

(3) P.V., XLI, 277. Bⁱⁿ, 3 therm. ; M.U., XLI, 460, XLII, 73; *Débats*, n^o 670.

(1) P.V., XLI, 277. Bⁱⁿ, 3 therm. (1^{er} suppl^t).

(2) C 310, pl. 1211, p; 27.